

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

25 SEPTEMBRE 2014

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

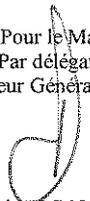
OBJET

**Travaux de rénovation
des fresques – des décors
peints et des accès de
l’Eglise de Saint-Germain
– autorisation donnée à
Monsieur le Maire de
déposer le permis de
contruire**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 29 septembre 2014
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 26 septembre 2014
et qu'il est donc exécutoire.

Le 29 septembre 2014

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services


Denis TRINQUESSE

L'an deux mille quatorze, le 25 septembre à 21 heures, le
Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment
convoqué par Monsieur le Maire le 18 septembre deux mille
quatorze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses
séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY,
Maire.

Etaient présents :

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame
BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame RICHARD, Monsieur
AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur
PERICARD, Madame CERIGHELLI, Monsieur LEBRAY,
Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur
BATTISTELLI, Monsieur JOLY, Monsieur PETROVIC,
Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur COMBALAT,
Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame
PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame TÉA,
Madame LIBESKIND, Madame NASRI, Madame CLECH,
Monsieur LEGUAY, Madame VENOT, Madame
VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU, Monsieur
LAZARD*, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE,
Monsieur CAMASSES, Monsieur LEVEQUE, Madame
SILLY, Madame ROULY, Monsieur ROUXEL

*Monsieur LAZARD quitte la salle à 21h40 (présent pour le
dossier 14 G 00, le procès-verbal de la séance du 10 juillet
2014, le compte-rendu des actes administratifs, les dossiers 14
G 01, 14 G 02, 14 G 03, 14 G 04a, 14 G 04b, 14 G 04c et 14 G
05)

Avaient donné procuration :

Monsieur PRIOUX à Monsieur PIVERT
Madame AGUINET à Madame de CIDRAC
Madame LANGE à Madame BOUTIN
Madame DUMONT à Madame GOMMIER

Secrétaire de séance :

Madame MACE

N° DE DOSSIER : 14 G 06

OBJET : TRAVAUX DE RÉNOVATION DES FRESQUES – DES DÉCORS PEINTS ET DES ACCÈS DE L'ÉGLISE DE SAINT-GERMAIN – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE DÉPOSER LE PERMIS DE CONSTRUIRE

RAPPORTEUR : Monsieur PÉRICARD

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Une étude préalable à la rénovation intérieure de l'église Saint-Germain a été réalisée en 2012 par l'Architecte en Chef des Monuments Historiques Monsieur Régis Martin.

Cette étude détaille les travaux à réaliser pour conserver et restaurer les fresques de l'église et les décors peints des chapelles, dont celle de Jacques II Stuart, qui sont aujourd'hui invisibles. Une proposition de travaux est également faite pour mettre en conformité l'entrée du bâtiment aux normes des établissements recevant du public.

Par délibération en date du 14 novembre 2013, le Conseil Municipal a approuvé la réalisation des travaux proposés par l'Architecte en Chef des Monuments Historiques selon un plan pluriannuel de 5 ans et a autorisé Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de la DRAC et du Conseil Général.

Une consultation de maîtrise d'œuvre est en cours pour désigner l'architecte qui réalisera cette opération.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les procédures nécessaires à la réalisation du projet et à solliciter toutes les autorisations administratives et réglementaires d'urbanisme correspondantes.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

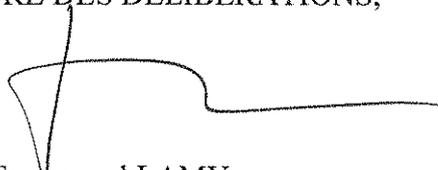
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ, Monsieur CAMASSES, Monsieur LÉVÊQUE, Madame SILLY s'abstenant,

AUTORISE Monsieur le Maire à :

- engager toutes les procédures nécessaires à la réalisation des travaux de rénovation des fresques, des décors peints et des accès de l'église de Saint-Germain
- solliciter toutes les autorisations administratives et réglementaires d'urbanisme correspondantes.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Emmanuel LAMY
Maire de Saint-Germain-en-Laye